

## Le monument aux Morts de Saint-Savinien-sur-Charente

C'est après la guerre franco-allemande de 1870-1871 que les premiers monuments aux morts ont été érigés dans certaines villes ; il s'agissait bien déjà de perpétuer la mémoire des soldats morts pour la patrie.

La Première Guerre mondiale (la guerre de 1914-1918), la "guerre totale" a laissé sur les champs de bataille tellement de victimes que les monuments aux morts entre 1919 et 1926 étaient déjà, en France, au nombre de trente-six mille, diversement implantés : au cœur des entreprises, dans les cours d'écoles, dans des espaces privés et surtout sur la voie publique lors d'initiatives communales.

Dès 1919, le conseil municipal de St-Savinien s'engage dans cet esprit.

- Séance du 28 août 1919 – Maire : Eugène Bordelais

*« Le conseil municipal a pris la délibération suivante :  
Édification d'un monument pour les soldats morts pour la France. Le conseil décide en principe d'élever un monument aux enfants de la commune morts pour la France, se réservant de voter le crédit nécessaire lorsque le chiffre de la subvention promise par l'État sera connu et de désigner l'emplacement où il sera édifié. »*

En 1921, le dossier est abouti.

- Séance du 17 février 1921 – Maire : René Bouzianne

*« M. le maire expose au conseil que la commission nommée pour choisir le genre de monument commémoratif à élever dans la commune de Saint-Savinien afin de perpétuer le souvenir de ses morts de la guerre 1914-1918 tombés au champ d'honneur pour la défense de la patrie, a adopté le monument présenté par M. Buthaud, sculpteur à Bordeaux, et a décidé que le monument serait édifié sur la place dite "de la gendarmerie" (aujourd'hui, de la Victoire).*

*Il invite le conseil à ratifier le rapport verbal de la commission et à voter les ressources nécessaires pour l'exécution du projet. Après avoir pris connaissance des diverses pièces du projet qui lui est soumis, le conseil approuve en tous points le choix fait par la commission, tant en ce qui concerne le genre de monument que l'emplacement ci-dessus désigné.*

- *Approuve le traité passé avec M. Buthaud, sculpteur pour la somme de 12 000 F ainsi que le devis joint au traité.*

- *Approuve également le devis dressé pour les travaux de fondations à faire pour l'établissement du monument s'élevant à la somme de 1 000 F, ce qui porte le montant total de la dépense à 13 000 F.*

- *Et décide que cette dépense sera payée au moyen des ressources suivantes :*

<i>1°) Montant de la souscription des habitants de la commune présentement approuvée par le conseil municipal</i>	<i>7 222 F</i>
<i>2°) Crédit inscrit au budget supplémentaire de 1920</i>	<i>2 000 F</i>
<i>3°) Subvention du département</i>	<i>1 000 F</i>

4°) Subvention de l'État	1 430 F
5°) Crédit suppl. à inscrire au budget primitif de 1921 et dont l'ouverture est demandée par la présente délibération à M. Le Préfet	1 348 F
	-----
Total égal au montant de la dépense	13 000 F

*Ce dernier crédit sera ouvert au moyen des excédents des recettes prévues au budget de 1920 sur les crédits des permis de chasse et des concessions dans le cimetière s'élevant ensemble à 2 794 Francs. »*



• Séance du 5 octobre 1921 –  
Maire : René Bouzianne

*« M. le maire fait connaître que la commission du monument aux morts a envoyé une délégation à Bordeaux pour l'examen et l'acceptation du modèle du monument présenté par M. Buthaud, sculpteur, avec lequel la commune a traité pour la construction du monument ; et que les délégués ont reconnu que le modèle présenté réunissait toutes les conditions prévues au traité et répondait au désir de la commission et qu'en conséquence il y avait lieu de l'accepter. »*

*Les noms des soldats de la commune morts pour la France devront être inscrits sur le monument par ordre de date, les disparus à la suite. Quant aux noms de ceux dont les familles ont habité momentanément dans la commune, ils ne*

*devront pas figurer sur le monument. »*

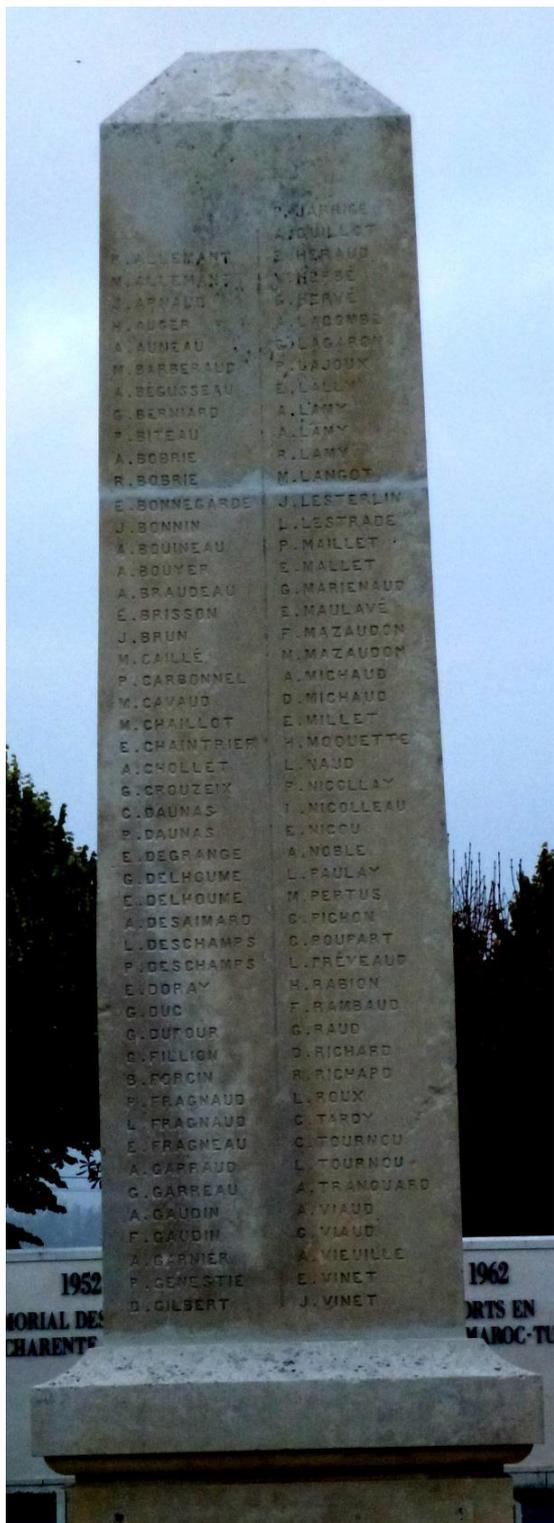


« À la mémoire glorieuse des enfants de Saint-Savinien morts pour la France 1914-1918 »

• Séance du 22 juin 1922 – Maire : René Bouzianne

« Il est décidé à l'unanimité du conseil que l'inauguration du monument aux soldats morts pour la France aurait lieu le 16 juillet à 15 h 30 et par onze voix contre quatre que la bénédiction du monument sera faite dans la matinée du même jour. »

Les noms des nombreux soldats de la commune morts pour le France ont été gravés dans la pierre du monument selon la décision du conseil dans sa séance du 5 octobre 1921 et dans l'esprit de la loi du 25 octobre 1919.



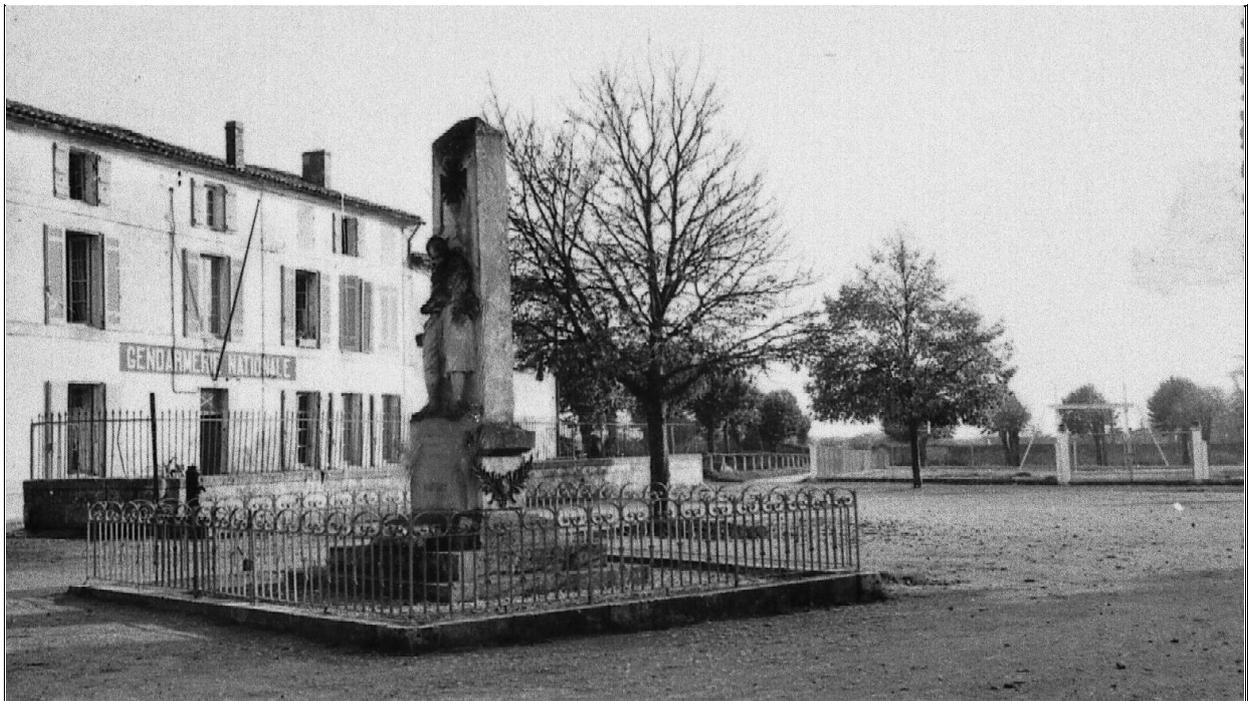
Michel ALLEMANT	Ernest HERAUD
Roger ALLEMANT	Valentin HERBÉ
Jean ARNAUD	Gaston HERVÉ
Henri AUGER	Pierre JARRIGE
Auguste AUNEAU	Abel LACOMBE
Marc BARGEREAU	Georges LAGARON
André BÉGUSSEAU	Paul LAJOUX
Gaston BERNIARD	Élie LALLY
Léon BERTHOMÉ	Albert LAMY
Pierre BITEAU	André LAMY
Anathole BOBRIE	Roger LAMY
Marcel BOBRIE	Marcel LANGOT
Élie BONNEGARDE	Jules LESTERLIN
Jules BONNIN	Louis LESTRADE
Alexandre BOUINEAU	Pierre MAILLET
André BOUYER	Ernest MALLET
Alphonse BRAUDEAU	Georges MARIENAUD
Édouard BRISSON	Édouard MAULAVÉ
Jules BRUN	François MAZAUDON
Maurice CAILLÉ	Martial MAZAUDON
Paul CARBONNEL	André MICHAUD
Emmanuel CAVAUD	Désiré MICHAUD
Marcel CHAILLOT	Ernest MILLET
Édouard CHAINTRIER	Henri MOQUETTE
Adolphe CHOLLET	Léon NAUD
Georges CROUZEIX	Paul NICOLLAY
Camille DAUNAS	Ivan NICOLLEAU
Paul DAUNAS	Émile NICOU
Ernest DESGRANGE	Anatole NOBLE
Jules DELHOUME	Georges OGER
Eugène DELHOUME	Maurice ORGER
Abel DESAIMARD	Léon PAULAY
Léon DESCHAMPS	Marcel PERTUS
Prosper DESCHAMPS	Charles PICHON
Ernest DORAY	Camille POUPART
Gustave DUC	Édouard PONT
Georges DUFOUR	Lucien PRÉVEAUD
Gaston FILLION	Henri RABION
Baptiste FORCIN	Ferdinand RAMBAUD
Louis FRAGNAUD	Gaston RAUD
Paul FRAGNAUD	Daniel RICHARD
Alphonse GARRAUD	Raoul RICHARD
Gaston GARRAUD	Louis ROUX
Auguste GAUDIN	Camille TARDY
Ferdinand GAUDIN	Clément TOURNOU
Albert GARNIER	Léopold TOURNOU
Alphonse GARNIER	Albert TRANQUARD
Paul GINESTI	Abel VIAUD
Delfin GILBERT	Georges VIAUD
Alexandre GUILLOT	Egiste VIEUILLE
	Édouard VINET
	Jean VINET

- Séance du 18 novembre 1926 – Maire : Fernand Foubert

*« Il est décidé qu'une grille sera établie autour du monument aux morts pour le préserver des dégradations et dépôts d'ordures pouvant y être faits. À cet effet, une souscription sera ouverte pour aider la commune à en payer la dépense et une commission composée de MM. Chazal, Pichon et Bouchard pour étudier la question et faire connaître la dépense des travaux à exécuter. »*

- Séance du 19 mai 1927 – Maire : Fernand Foubert

*« Le conseil approuve le marché verbal passé avec M. Saunier, serrurier, pour l'établissement de la grille autour du monument aux morts au prix de 90 F le mètre couvrant et décide que cette grille devra être achevée et mise en place le 15 octobre au plus tard. »*



Vingt ans après, la Seconde Guerre mondiale (la guerre de 1939-1945) fit encore un grand nombre de "morts pour la France". Les noms des soldats de Saint-Savinien sont inscrits sur le monument.

Se sont également ajoutés les noms des Savinois tués en Algérie entre 1952 et 1962 (commémoration le 19 mars).





### Commémoration du 9 mai 1945

Capitulation militaire allemande signée à Reims le 7 mai 1945

Signature à Berlin de la capitulation allemande le 8 mai à 23 h 01 (heure Europe centrale), soit le 9 mai à 01 h 01 (heure de Moscou) – Pour le calendrier grégorien, il s'agit du 8 mai.

- Séance du 21 juin 1969 – Maire : Robert Cellier

*« Il est fréquemment constaté que des dégradations sont commises au monument aux morts qui est facilement accessible. En effet, la grille qui l'entourait autrefois a dû être enlevée parce qu'elle était constamment endommagée à la suite de manœuvres effectuées par les automobilistes dont le véhicule stationnait sur la place.*

*Aussi M. le maire et plusieurs conseillers estiment qu'il pourrait être utilement transporté dans le petit square situé derrière la gendarmerie.*

*Il y serait à l'abri de toute souillure ou dégradation. Toutefois, il serait indispensable pour cela d'enlever la bascule publique qui est de moins en moins utilisée et qui est une charge pour la commune.*

*Toutefois, il est bien entendu que ce transfert ne peut avoir lieu sans un avis favorable des Anciens Combattants. »*

- Séance du 2 mai 1970 – Maire : Robert Cellier

*« La section locale des Médailleurs militaires et l'association des Anciens Combattants ont donné leur accord. »* L'entreprise Pierre Dubois fera ce travail.



- Séance du 5 novembre 1970 - Robert Cellier

*« Le monument aux morts est désormais à son nouvel emplacement. La cérémonie du 11 novembre aura un caractère d'inauguration.*

*Le conseil décide à l'unanimité que le square dans lequel se trouve maintenant le monument aux morts portera le nom de "square du Souvenir", la dénomination "place de la Victoire" étant maintenue à l'emplacement où le monument avait été précédemment érigé. »*

Il y eut hélas ! d'autres conflits et encore de nombreux soldats "morts pour la France". La loi du 28 février 2012 fixe au 11 novembre une date unique de commémoration pour honorer les soldats "morts pour la France".

Mais aujourd'hui, cet emplacement en bordure de la route départementale 114 — avenue de la Gare — devient dangereux lors des rassemblements, car ils perturbent sérieusement la circulation.

Aussi, la municipalité de Jean-Claude Godineau a décidé le déplacement de ce monument au bas du Champ de Foire, en vis-à-vis du "Mémorial des soldats de Charente-Maritime morts en Algérie-Maroc-Tunisie".



### Déplacement du monument aux Morts en octobre 2015

Démontage par éléments et enlèvement avec précautions





L'entreprise  
Denis Guillorit  
de Saint-Savinien  
a réalisé ce transfert  
afin que le  
monument aux Morts  
soit sur  
son nouveau site pour  
la commémoration  
du  
11 novembre 2015.



Et le 11 novembre 2015, à 12 h 15,  
hommage était rendu aux Savinois morts pour la patrie.



Recherches Archives municipales : **Monique Godineau**  
Mise en forme : **Gérard Trélon**